Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2018-246** **28/03/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : appel à participation des établissements publics et privés à la commémoration du centenaire de la loi du 2 août 1918.

Destinataires d'exécution
Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Services Régionaux de la Formation et du Développement Services de la Formation et du Développement Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Union nationale fédératives d'établissements privés sous contrat Etablissements publics et privés d'enseignement supérieur agricole Pour information : administration centrale ; inspection de l'enseignement agricole ; organisations syndicales de l'enseignement agricole ; fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

Résumé : la présente note de service précise les modalités de contribution des établissements d'enseignement aux événements de commémoration de cette date fondatrice de l'enseignement agricole.

1 - Contexte

L'année 2018 va être marquée par plusieurs commémorations d'événements fondateurs de l'enseignement agricole, dont des célébrations viendront raviver la mémoire et mettre en lumière les héritages.

En particulier, le décret du 3 octobre 1848 relatif à l'enseignement agricole et à la création des écoles d'agriculture, et la loi du 2 août 1918 portant organisation de l'enseignement professionnel public de l'agriculture, qui ont respectivement constitué le véritable acte de naissance de l'enseignement agricole, et restructuré son dispositif d'établissements tout en consacrant « l'enseignement aux jeunes filles ». Ces textes ont posé les fondements actuels de l'enseignement agricole et participé de l'ambition de faire de l'agriculture une force au service de la nation.

Ces anniversaires représentent dès lors une occasion unique de porter un regard sur les traces visibles de la construction de notre système éducatif. Qu'il soit pensé dans le temps comme une construction juridique, ou dans l'espace à travers ses établissements et leurs territoires, l'enseignement agricole et son histoire éclairent en effet autant sur ses acteurs et publics quotidiens que sur une partie importante de la la société française et de son histoire.

Dans ce contexte, la DGER, en liaison avec le Comité d'histoire de l'enseignement agricole en cours de création, propose aux établissements d'enseignement agricole techniques, supérieurs, publics et privés d'effectuer des présentations, en appui aux débats organisés dans le cadre d'événements de commémoration qui se tiendront à Paris les 15 et 16 novembre 2018.

Un colloque et une exposition seront organisés à cette occasion, et alimenteront l'édition d'un ouvrage faisant référence pour l'histoire de l'enseignement agricole.

2 - Mise en œuvre

Objectifs

La DGER et le Comité d'histoire de l'enseignement agricole souhaitent que l'organisation de ces événements s'appuie sur des contributions d'établissements permettant d'incarner l'histoire de l'enseignement agricole et de questionner son actualité.

L'objectif de cet appel à projet est d'illustrer ce que les établissements considèrent comme significatif de leur histoire par deux voies complémentaires : des clichés photographiques d'une part, et d'autre part une présentation de quelques minutes par certains lycées de leur histoire.

Les clichés photographiques et fiches d'identité pourront tout particulièrement illustrer les grandes étapes de ce processus :

- 1848 : création de l'Institut agronomique, des écoles régionales, des fermes-écoles ;
- 1918 : création d'écoles diverses (saisonnières, ambulantes, pratiques, privées, de garçons, de jeunes filles), mise en place des cours postscolaires ;
- 1960 : création des lycées et collèges ;
- 1982-85 : création de l'EPLEFPA, contrats d'établissement « article 4 », « article 5 ».

Modalités de participation

La participation à cet appel à projet est ouverte aux établissements d'enseignement agricole techniques, supérieurs, publics et privés sous contrat.

Les établissements souhaitant participer à cette manifestation devront faire parvenir au Bureau de la Vie scolaire, étudiante et de l'insertion (BVIE), un cliché photographique et une fiche d'identité avant le **30 juin 2018** par voie électronique à l'adresse suivante :

conf-dger.bvie@educagri.fr

Le cliché photographique devra respecter les contraintes suivantes :

- Taille supérieure à 2396x3599 pixels ;
- Résolution de 300dpi ;
- Mode colorimétrique CMJN.

Il pourra être réalisé au moyen de tout procédé technique (numérique, argentique, daguerréotype, cyanotype, etc.) que les porteurs de projets pourront justifier dans la fiche d'identité.

Cette fiche d'identité aura en effet vocation à faciliter la lecture du cliché photographique, à justifier le choix du sujet et de la technique photographique, et à le replacer dans la perspective plus globale de l'histoire de l'établissement. Il s'agira en particulier d'initier une réflexion sur les héritages visibles ou dissimulés, les permanences et les mutations qu'ont connues les établissements au gré des évolutions statutaires et législatives, et ce dans tout domaine qui leur semblerait porteur de sens : bâtimentaire, territorial, fonctionnel, social, etc.

La fiche d'identité ne devra pas dépasser une page dactylographiée.

L'envoi de ces documents fera l'objet d'un accusé de réception par voie électronique.

La DGER et le Comité d'histoire de l'enseignement agricole opéreront une sélection parmi l'ensemble des dossiers reçus, et inviteront certains auteurs à présenter leur production dans le cadre de l'exposition, à travers une médiation autour de leurs œuvres. En parallèle, une sélection resserrée permettra à 8 lauréats de présenter l'histoire de leur établissement dans le cadre du colloque. Pour rappel, ces événements se tiendront à Paris les 15 et 16 novembre 2018.

Ces contributions alimenteront enfin l'édition d'un ouvrage. Celui-ci s'appuiera sur la matière photographique et sur des contributions de chercheurs pour formuler une histoire sensible de l'enseignement agricole.

3 - Échéancier

- 30 juin 2018 : date butoir pour l'envoi du cliché et de la fiche d'identité au BVIE à l'adresse conf-dger.bvie@educagri.fr ;
- 1er septembre 2018 : sélection des lauréats ;
- 15-16 novembre 2018 : organisation du colloque et de l'exposition, invitation des lauréats.

4 - Conditions financières

- Les frais relatifs à la production du cliché photographique, son développement éventuel, la rédaction de la fiche d'identité, et l'envoi de ces pièces au BVIE sont à la charge de l'établissement ;
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour participer aux événements de commémoration les 15 et 16 novembre 2018 sont pris en charge par la DGER, pour 2 apprenants et un adulte accompagnateur.

5 - Personnes ressources à la DGER/BVIE

- Franck FEUILLATRE, chef du BVIE
  franck.feuillatre@agriculture.gouv.fr
- Edouard SCHERRER, chargé de mission culture
  edouard.scherrer@educagri.fr

Le Directeur Général

Philippe Vinçon

ANNEXE 1 – Fiche d'identité de l'établissement

Région :	**Établissement** :

Titre du cliché photographique :

Contextualisation :